



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

www.secaudit.fr

HUMATEM

Promenade du Fori – Tour Pumori
74400 CHAMONIX MONT-BLANC

Association loi 1901

SOMMAIRE

1	Opinion.....	3
2	Fondement de l'opinion.....	3
2 1	Référentiel d'audit.....	3
2 2	Indépendance.....	3
3	Justification des appréciations.....	4
4	Vérifications spécifiques.....	4
5	Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.....	4
6	Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels..	5

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

1 Opinion

En exécution de la mission nous a été confiée par décision de l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HUMATEM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

2 1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2 2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne les subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy, le 6 avril 2024,

Le commissaire aux comptes

The logo consists of the lowercase letters 's' and 'a' in a stylized, rounded font, colored in a bright orange.A handwritten signature in grey ink, appearing to read 'Guillaume BERARD', is written over a horizontal line. The signature is somewhat abstract and scribbled.

Guillaume BERARD

Commissaire aux comptes

 Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	16 966	16 138	828	1 342
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et a	1 225		1 225	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	34 605	34 605		385
Autres immobilisations corporelles	56 045	52 508	3 537	6 109
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	345		345	190
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 062		1 062	1 212
ACTIF IMMOBILISE	110 247	103 251	6 996	9 238
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				843
Créances				
Usagers et comptes rattachés	41 762		41 762	42 829
Autres créances	88 178		88 178	47 227
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	25 000		25 000	128 122
Charges constatées d'avance				168
ACTIF CIRCULANT	154 939		154 939	219 189
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	265 187	103 251	161 936	228 426

 **Bilan**

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	84 671	81 066
RESULTAT DE L'EXERCICE	-38 957	3 605
Subventions d'investissement		3 082
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	45 715	87 753
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		11 773
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		11 773
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 920	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 645	13 342
Dettes fiscales et sociales	65 610	69 559
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 546	
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	22 500	46 000
DETTES	116 221	128 900
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	161 936	228 426


Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	12 529	7 814	4 716	60,35
Production vendue	60 065	70 748	-10 683	-15,10
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	112 689	82 639	30 050	36,36
Reprises et Transferts de charge	2 148	9 225	-7 077	-76,72
Cotisations				
Autres produits	25 363	40 120	-14 756	-36,78
Produits d'exploitation	212 794	210 545	2 249	1,07
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges exter	79 576	197 892	-118 316	-59,79
Impôts et taxes	282	4 784	-4 502	-94,11
Salaires et Traitements	138 036	121 317	16 719	13,78
Charges sociales	43 550	50 852	-7 302	-14,36
Amortissements et provisions	3 471	8 943	-5 472	-61,19
Autres charges	1 693		1 693	
Charges d'exploitation	266 608	383 789	-117 181	-30,53
RESULTAT D'EXPLOITATION	-53 814	-173 244	119 430	-68,94
Opérations faites en commun				
Produits financiers	2	139	-137	-98,38
Charges financières				
Résultat financier	2	139	-137	-98,38
RESULTAT COURANT	-53 811	-173 105	119 293	-68,91
Produits exceptionnels	3 082	12 872	-9 790	-76,06
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel	3 082	12 872	-9 790	-76,06
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées	11 773	163 839	-152 066	-92,81
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	-38 957	3 605	-42 562	NS
Contribution volontaires en nature				
Bénévolat	18 398	45 278	-26 880	-59,37
Prestations en nature	27 374	29 746	-2 372	-7,97
Dons en nature	16 751	16 153	598	3,70
Total des produits	62 523	91 177	-28 654	-31,43
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite	44 125	45 899	-1 774	-3,86
Personnel bénévole	18 398	45 278	-26 880	-59,37
Total des charges	62 523	91 177	-28 654	-31,43

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : HUMATEM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 161 936 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 38 957 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/03/2024 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association HUMATEM a pour objectif de promouvoir les dons de matériels et équipements médicaux au profit notamment des organisations humanitaires dans le domaine de la santé.

Son activité se concentre principalement en Afrique Francophone mais des actions sont également menées sur le territoire national.

Tout ceci est possible grâce aux 4 salariés, aux 858 heures de bénévoles, et aux mise à disposition gratuite pour 44 125,26€ (dons de matériels et prêt de locaux). Financièrement, cela est réalisé également avec le soutien des subventions régionales et de la fédération hospitalière de France (FHF).

Les quote-parts des subventions virées au résultat se décomposent ainsi:

- subvention régionale 2023 pour 30 000€,
- subvention du département Haute-Savoie pour 6 000€;
- subvention FHF PRPH3 pour 46 000€,
- subvention FHF 2023 pour 29 500€,
- reprise de fonds dédiés pour 11 772,86€.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Règles et méthodes comptables

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 966	1 225		18 191
Immobilisations incorporelles	16 966	1 225		18 191
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 605			34 605
- Installations générales, agencements aménagement divers	8 351			8 351
- Matériel de transport	24 445			24 445
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 249			23 249
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	90 650			90 650
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	190	155		345
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 212			1 062
Immobilisations financières	1 402	155		1 407
ACTIF IMMOBILISE	109 018	1 380		110 247

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 624	514		16 138
Immobilisations incorporelles	15 624	514		16 138
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 220	385		34 605
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 624	426		8 051
- Matériel de transport	24 445			24 445
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 867	2 146		20 013
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	84 156	2 957		87 113
ACTIF IMMOBILISE	99 780	3 471		103 251

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 131 001 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 062		1 062
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	41 762	41 762	
Autres	88 178	88 178	
Charges constatées d'avance			
Total	131 001	129 939	1 062
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	20 077
SUBVT CONSEIL GENERAL	80 000
Total	100 077

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 111 301 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 645	17 645		
Dettes fiscales et sociales	65 610	65 610		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	5 546	5 546		
Produits constatés d'avance	22 500	22 500		
Total	111 301	111 301		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

Charges à payer

	Montant
FOURN.FTS NON PARVEN	12 493
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	11 872
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	4 364
Total	28 729

Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	22 500		
Total	22 500		

 **Notes sur le compte de résultat**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 150 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	16 751	16 153
Prestations en nature	27 374	29 746
Dons en nature	18 398	45 278
Total	62 523	91 177
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	42 791	44 285
Prestations	1 334	1 614
Personnel bénévole	18 398	45 278
Total	62 523	91 177

ASSOCIATION HUMATEM

ANNEXE AU BILAN DU 31/12/2023 - VALORISATION DU BENEVOLAT ET DES SOUTIENS

TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	266 608,01 €
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	0,00 €
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €

MISE A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS ET PRESTATIONS DE SERVICE

PRET DE LOCAUX		
Local : Abandon partiel de loyer de Mr Metral (entrepôt Sallanches)		21 240,00 €
Local: Réduction de loyer tour PUMORI chamonix		4 800,00 €
MATERIEL MEDICAL		
OPAL (Lot monture lunettes)		4 442,20 €
DR IKNAYAN (Lot matériel gynéco)		10 840,00 €
AMH SAS / HELIOPIC HOTEL & SPA (Mise à disposition salle de réunion + Cocktail dînatoire offert pour soirée 01/04/2023)		1 469,00 €
PRESTATIONS DE SERVICES / AUTRES		
BOSSONNEY MAURICE	ABANDON INDEMNITE KILOMETRIQUE	1 334,06 €
TOTAL		44 125,26 €

PERSONNEL BENEVOLE : 1 journée = 7h00

	taux horaire	Heures	montant €
BOINALI MOHAMED	40	80,00	3 200,00
BOSSONNEY MAURICE	15	290,00	4 350,00
BOSSONNEY MAURICE	30	160,00	4 800,00
BOSSONNEY BRIGITTE	15	10,00	150,00
BRECHIGNAC BERNARD	30	3,00	90,00
CIVIDINO AUDREY	15	7,00	105,00
COLLERY BENJAMIN	30	20,00	600,00
DELASPRE CHRISTIAN	15	15,00	225,00
DELASPRE FABIENNE	15	5,00	75,00
DELASPRE FABIENNE	30	14,00	420,00
DOMY RUBIOLA	15	0,00	0,00
DREANO ANTOINE	40	0,00	0,00
DURAND PHILLIPPE	30	7,00	210,00
DURAND VERONIQUE	15	0,00	0,00
FARGANT AGNES	15	12,00	180,00
FARGANT SERGE	15	12,00	180,00
FOURNOND CHRISTOPHE	40	0,00	0,00
GHOMSI VICTOR	40	80,00	3 200,00
LEDBUDY JO	40	42,00	1 680,00
LIGOT ADRIEN	40	3,00	120,00
RIVERON MARINA	15	51,50	772,50
ROBACH IVALOU	15	0,00	0,00
ROBACH PAUL	15	11,00	165,00
ROBACH ULYSSE	15	0,00	0,00
ROSA NORA	30	14,00	420,00
ROSA NORA	40	7,00	280,00
SANTAELLA CHLOE	15	5,00	75,00
VERALDO CYRILLE	30	6,00	180,00
VERALDO CYRILLE	40	3,00	120,00
TOTAL			18 397,50 €
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			62 522,76 €
TOTAL DES CHARGES ET CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			329 130,77 €

TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	224 567,13 €
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	2,25 €
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 081,90 €

PERSONNEL BENEVOLE	18 397,50 €
PRESTATION EN NATURE	44 125,26 €
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	62 522,76 €
TOTAL DES PRODUITS, BENEVOLES ET MISE A DISPOSITION	290 174,04 €
PERTE DE L'EXERCICE	-38 956,73 €

Remarques :

Les fonds dédiés

Les fonds dédiés correspondent au projet Jenga Maarifa II et sont rapportés au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation.
La totalité des fonds ont été consommés au 31/12/2023.

Les subventions d'exploitation

les subventions d'exploitation sont constatées au compte de résultat lorsque la convention nous a été notifiée.

Les subventions d'investissements

L'association n'a pas obtenu de subvention d'investissement cette année

Valorisations

Ne sont valorisés comptablement dans le tableau ci-dessus que les équipements médicaux pour lesquels des reçus fiscaux ont été établis par Humatem et remis à leurs donateurs respectifs sur la base d'une attestation fournie, ces derniers faisant état de la valeur (en stock ou vénale) des équipements médicaux conformément à la réglementation fiscale.

Les autres équipements médicaux gérés dans le cadre de la banque de dons sont toutefois valorisés dans le système d'information de l'association à hauteur de 30% de la valeur du neuf s'il s'agit de matériels de seconde main, et à leur prix de vente s'il s'agit de matériels neufs, ceci afin de donner une idée de la valeur globale des flux de matériels gérés par Humatem dans le cadre de cette activité.

Pour 2023, le système d'information indique les données suivantes:

- Matériels donnés (dons réalisés par la banque de dons à des adhérents porteurs de projet et dans le cadre des projets pilotés par Humatem ou conduits en tant qu'ONG support)

282 239 €

L'état des avantages et ressources provenant de l'étranger

<u>État du contributeur(a)</u>	<u>Date(b) de l'avantage ou de la ressource</u>	<u>Personnalité juridique(c) du contributeur</u>	<u>Nature(d) de l'avantage ou de la ressource</u>	<u>Caractère direct ou indirect(d) de l'avantage ou de la ressource</u>	<u>Mode de paiement(d)</u>	<u>Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource(d)</u>
Belgique	13/03/2023	Personne physique	Cotisation	Direct	Virement	30,00
	05/07/2023	Personne morale	Prestation de service	Direct	Virement	4 124,60
	08/11/2023	Personne morale	Prestation de service	Direct	Virement	3 500,00
Total État - Belgique						7 654,60
Burundi	06/04/2023	Etat ou d'une autre	Cotisation	Direct	Virement	160,00
Total État - Burundi						160,00
Etats-Unis	11/01/2023	Personne physique	Don	Direct	Virement	2 000,00
	10/08/2023	Personne physique	Don	Direct	Virement	50,00
	10/08/2023	Personne physique	Don	Direct	Virement	50,00
	10/08/2023	Personne physique	Don	Direct	Virement	100,00
	10/08/2023	Personne physique	Don	Direct	Virement	40,00
	10/08/2023	Personne physique	Don	Direct	Virement	30,00
	10/08/2023	Personne physique	Don	Direct	Virement	45,00
	10/08/2023	Personne physique	Don	Direct	Virement	50,00
	10/08/2023	Personne physique	Don	Direct	Virement	50,00
	10/08/2023	Personne physique	Don	Direct	Virement	575,00
	10/08/2023	Personne physique	Don	Direct	Virement	136,90
	10/08/2023	Personne physique	Don	Direct	Virement	100,00
	10/08/2023	Personne physique	Don	Direct	Virement	150,00
	10/08/2023	Personne physique	Don	Direct	Virement	100,00
	10/08/2023	Personne physique	Don	Direct	Virement	30,00
	10/08/2023	Personne physique	Don	Direct	Virement	100,00
	06/09/2023	Personne physique	Don	Direct	Virement	444,00
	06/09/2023	Personne physique	Don	Direct	Virement	225,00
	06/09/2023	Personne physique	Don	Direct	Virement	50,00
	06/10/2023	Personne physique	Don	Direct	Virement	93,00
Total État - Etats-Unis						4 418,90
Sénégal	29/11/2023	Personne morale	Vente de marchandises	Direct	Virement	6 521,24
Total État - Sénégal						6 521,24
Japon	11/01/2023	Personne physique	Don	Direct	Virement	2 000,00
Total État - Japon						2 000,00

sa
secaudit
commissaire aux comptes
& bien plus

Guillaume BERARD



www.secaudit.fr